

Bientôt une instance unique pour vous représenter

Sept 2018

Les Ordonnances de l'été 2017 ont considérablement modifié, « simplifié » le code du travail. Aujourd'hui, il y a des délégués du personnel (DP), des élus au comité d'entreprise (CE) et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Demain Il y aura des élus au Comité social et économique « CSE ». Ils devront assurer les missions et prérogatives des 3 instances actuelles.

Nous avons bien conscience que ces instances semblent parfois éloignées des agents.



Et pourtant !

- Les élus donnent leur avis sur les orientations stratégiques de l'entreprise, sur sa situation économique et financière, sur la politique sociale, l'emploi,...
- Si cet avis ne contraint pas l'entreprise il est pourtant primordial. Il oblige l'entreprise à rendre des comptes aux élus et donc aux salariés.
- Les élus contrôlent et alertent sur les conditions de travail, la santé et la sécurité des salariés.
- Les élus défendent les intérêts collectifs et individuels : quand les salariés-es rencontrent des difficultés dans l'entreprise les élus sont là pour les défendre devant la direction et faire appliquer leurs droits.
- Les élus gèrent les activités sociales et culturelles proposées par le CSE (CE actuellement).

La mise en place de cette nouvelle instance « CSE » passe obligatoirement par la négociation d'un accord. Nous sommes en cours de négociation. A ce jour, **La Direction propose le minimum prévu par la loi, tant pour le suivi économique de l'entreprise que pour la protection et la santé au travail de ses salariés. A l'UNSA nous souhaitons avoir les moyens nécessaires pour assurer la défense des salariés.**

MARS 2019 : ÉLECTIONS DU FUTUR CSE !

Mobilisez-vous dès maintenant pour donner du poids à vos élus.

L'UNSA Aérien vous invite à choisir un syndicalisme en phase avec la réalité, pragmatique et progressiste. Nos délégués sont au contact des salariés et connaissent, de fait, les problématiques liées à chacun des métiers. Cette proximité, pilier de notre Organisation, est nécessaire pour permettre une expression syndicale au cœur des préoccupations collectives.

Si vous souhaitez rejoindre l'UNSA Aérien pour participer au dialogue social, n'hésitez pas à nous contacter.

Courriel : contact@unsa-aerien.com